

Paris, 30.01.2024

Plus nombreux et plus forts Pour défendre la profession dentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie (SFSO) et les Chirugiens-Dentistes de France (Les CDF) sont officiellement associés et portent ensemble la voix des omnipraticiens et des spécialistes qualifiés en orthodontie.

L'association du SFSO et des CDF s'inscrit dans une démarche constructive consolidant la représentation des professionnels de la santé bucco-dentaire.

Cette collaboration crée une synergie dynamique pour la défense des intérêts de la profession dentaire.

En s'associant avec les CDF, syndicat représentatif de la profession, le SFSO est aujourd'hui le seul syndicat de spécialistes à siéger officiellement dans toutes les instances décisionnaires. Entamé lors des dernières négociations conventionnelles, ce rapprochement avait ainsi permis au SFSO, unique représentant des orthodontistes présent de siéger auprès des CDF face à l'Assurance maladie et l'UNOCAM.

Composé de chirurgiens-dentistes Spécialistes Qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale (ODF), le SFSO garde son indépendance et sa pleine identité.

Pour son président, Gérard Motto : *"Cette association avec Les CDF constitue une avancée majeure pour notre secteur. En unissant nos forces, nous répondrons mieux aux défis actuels et futurs qui impactent notre profession. C'est une occasion unique de travailler de concert pour améliorer la qualité des soins et défendre les droits des professionnels de la santé orale."*

Fort de leur longue histoire et de leur primauté dans la défense de la profession dentaire, Les CDF, œuvrent depuis toujours à l'amélioration de la santé orale de la population par la reconnaissance des intérêts des praticiens.

Pour le président de la confédération, Pierre-Olivier Donnat : *"Cette association renforce notre position en tant que représentants incontournables de la profession. Ensemble, nous agissons de manière plus efficace pour promouvoir la santé bucco-dentaire, collaborer sur des projets constructifs et plaider en faveur d'une réglementation équilibrée et adaptée."*

Cette association scelle une union institutionnelle, mais également une coopération étroite dans le cadre de la formation continue.

Ensemble nous sommes désormais encore plus nombreux et plus forts pour défendre la profession dentaire !

Le Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie (SFSO) vise à promouvoir l'excellence de la pratique orthodontique et à défendre les intérêts de ses membres.

Les Chirugiens-Dentistes de France (Les CDF) est le premier syndicat représentatif de chirurgiens-dentistes en nombre d'adhérents. Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font des CDF une force majeure de la défense de la profession.